

ANNEXES DU CERFA n°14734*2

Eze (06)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (ART. R.122-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)



PROJET DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT

PitchImmo

Contact : **Maxime Popescu**
Responsable de Programmes

AFFAIRE N : 2202^E61B4000021
Dates d'intervention : 17 février 2022
Date d'édition du rapport : 28/03/2022
AUTRICE : Laura PINSON

SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité – Pôle Sud – Agence Méditerranée Etudes & Conseils
Immeuble « le RifKin » - Z.A.C du Petit Arbois
Avenue Louis Philibert
13100 Aix-en-Provence

LISTE DES ANNEXES A FOURNIR

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe 7 : Diagnostic écologique (SOCOTEC Mars 2022)

Annexe 8 : Lettre d'application des préconisations

NOTA : l'annexe 1 est indépendante du présent dossier



ANNEXE 1

Informations nominatives relatives au pétitionnaire

ANNEXE INDEPENDANTE



ANNEXE 2

Plans de situation sur fond IGN et cadastrale

Figure 1 : Plan de situation sur fond OMS

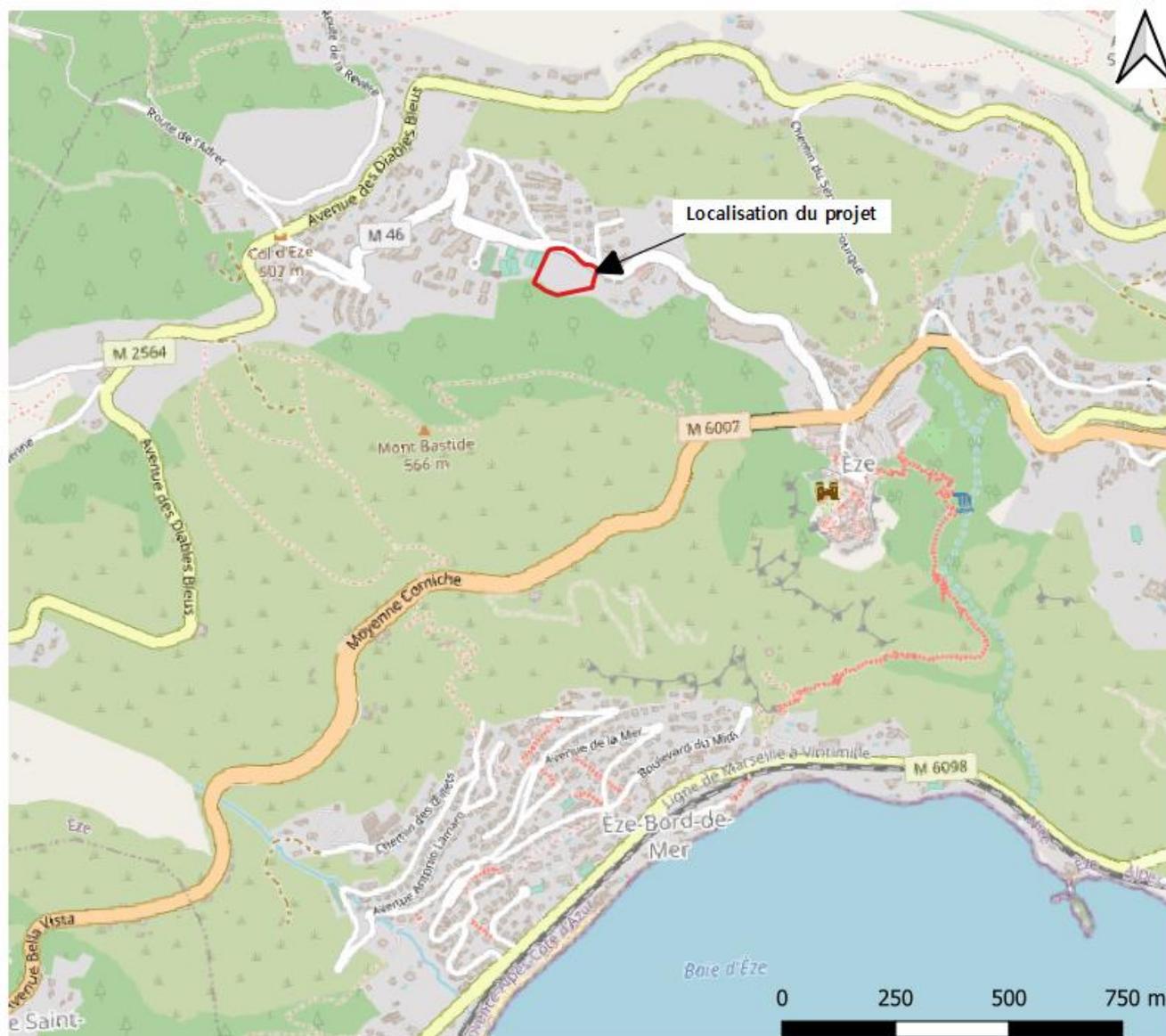
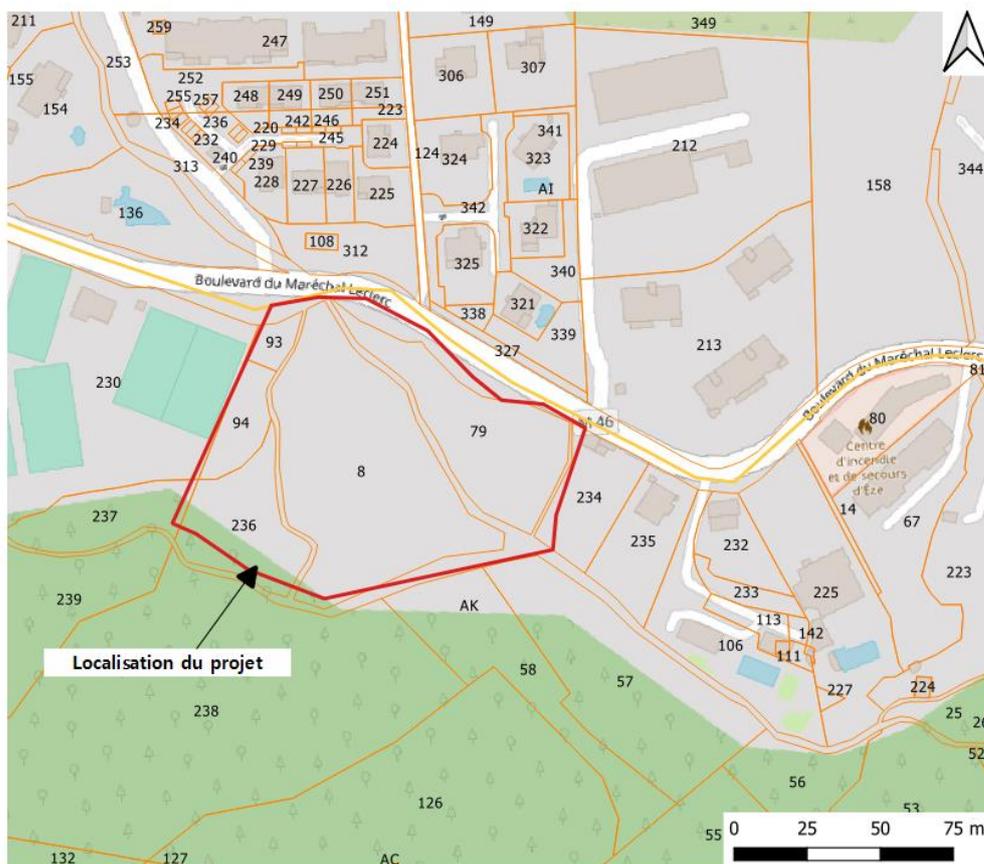


Figure 2 : Plan cadastral avec localisation (section AK, parcelles : 8, 79, 93, 94 et 236)





ANNEXE 3

Photographies du site et de ses abords

Figure 3 : Localisation des prises de vues (17 mars 2022)



1



2



3



4



5



6



Figure 4 : Photographies du site et de ses abords (17/03/2022 SOCOTEC)

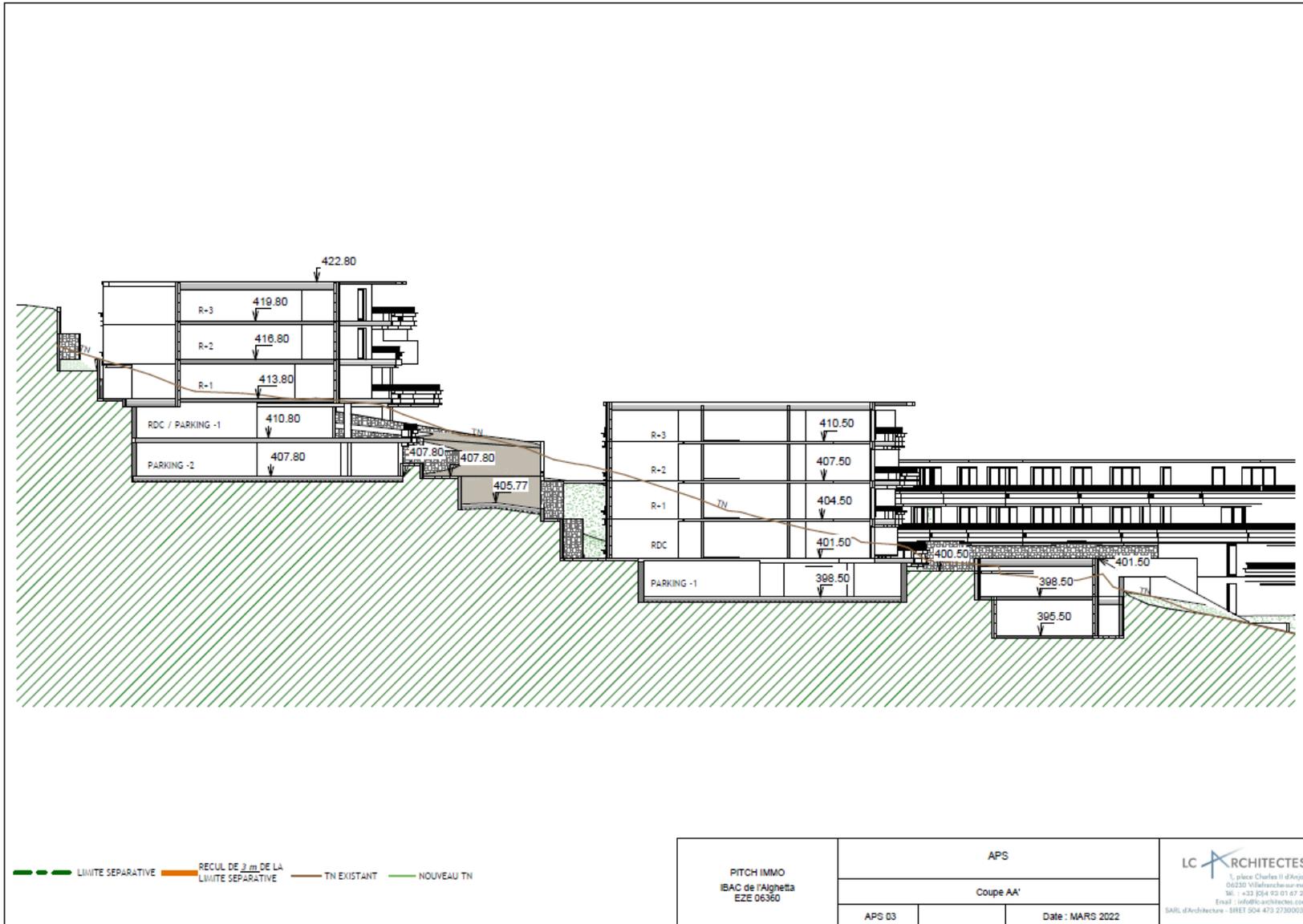


ANNEXE 4

Plan du projet

Figure 5 : Plan de masse et coupe AA (Mars 2022)



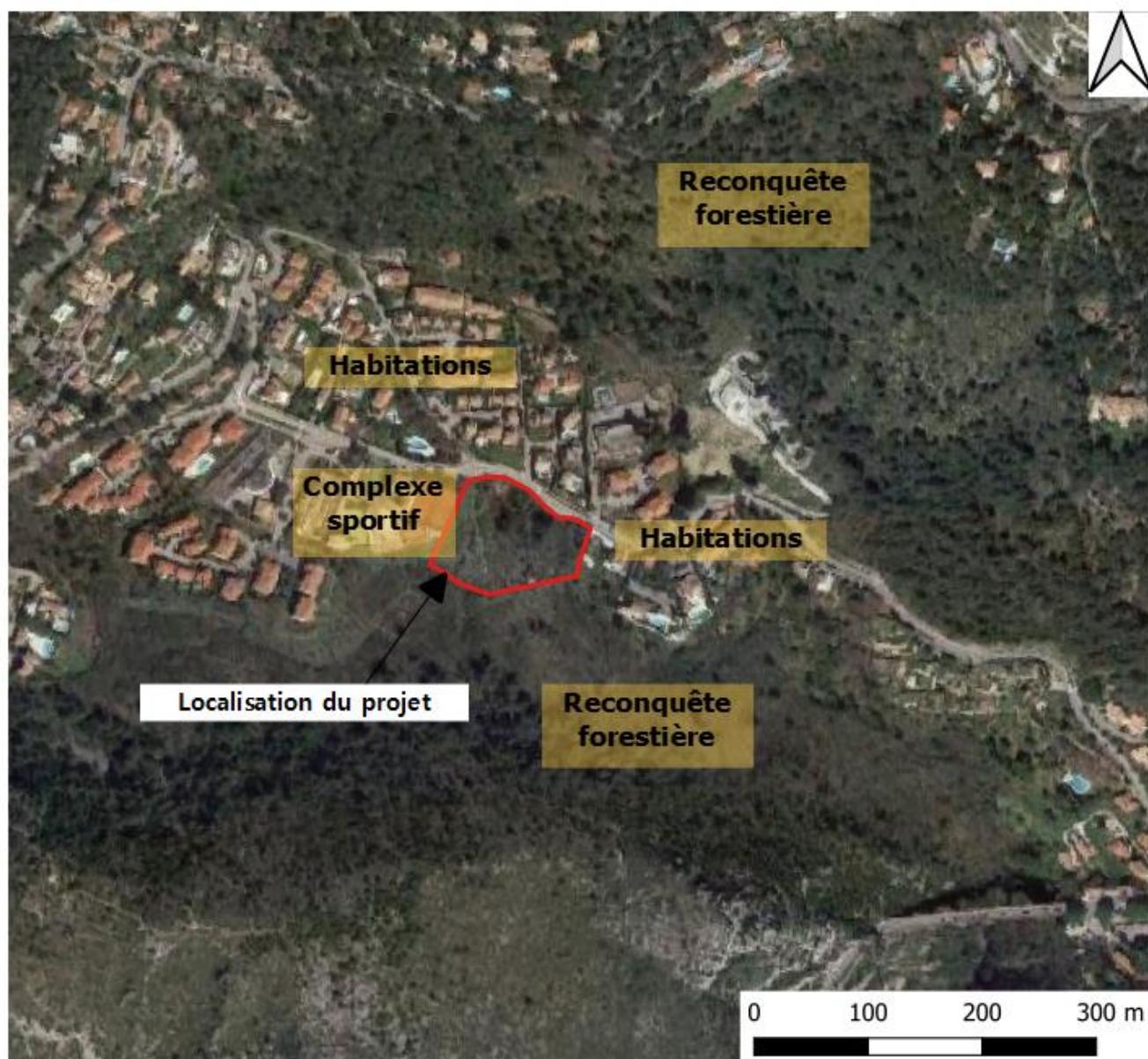




ANNEXE 5

Localisation du projet sur fond de vue aérienne

Figure 6 : Localisation du projet et occupation du sol





ANNEXE 6

Carte de localisation des zones d'intérêts écologiques (ZNIEFF / Natura 2000)

Figure 7 : Carte de localisation des ZNIEFF de type I et Natura 2000 dans un diamètre de 1,5km du site

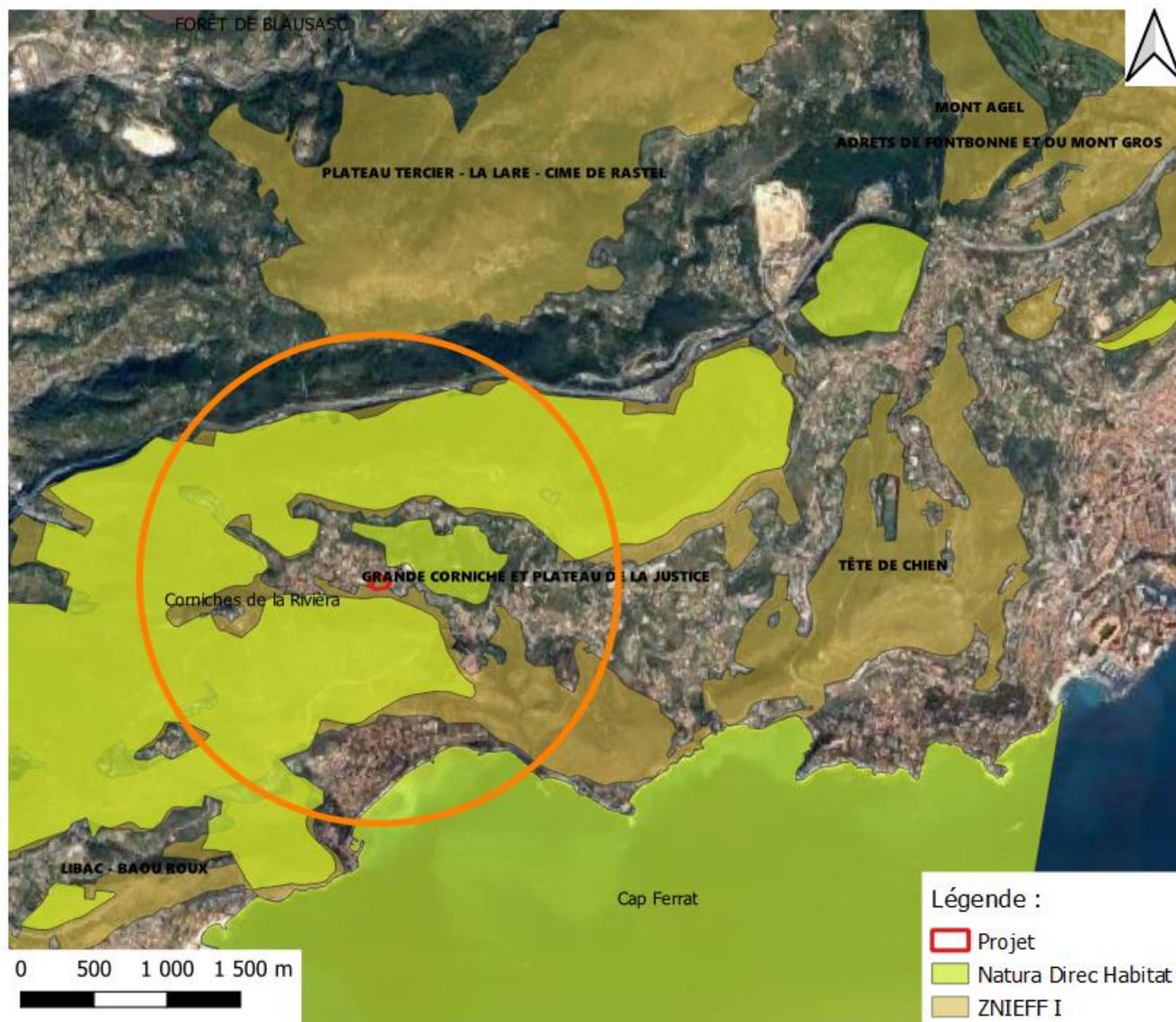


Figure 8 : Carte de localisation des ZNIEFF de type I et Natura 2000 (échelle 1 : 4000)



ANNEXE 7

Diagnostic écologique (SOCOTEC Mars 2022)

ANNEXE 8

Lettre d'application des préconisations (Pitch Immo Mars 2022)